

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 31 mars 2010

Sont excusés : AMALRIC Roland et EKEL Benoît

Est absente : RANCHOUX Christel

Matthieu TESTARD est nommé secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant deux propositions transmises par l'Office National des Forêts.

Le Conseil n'y voit pas d'opposition et cette question figurera en 9<sup>ème</sup> position.

**Ordre du jour :**

- Vote des trois taxes,
- Prix de l'eau,
- Tarifs de location des installations communales,
- Vote des Comptes de Gestion, Comptes Administratifs et affectation du résultat,
- Vote des Budgets Primitifs,
- Schéma directeur de l'Eau Potable,
- Menus produits forestiers,
- Syndicat Duché d'Uzès,
- Propositions ONF
- Questions diverses.

**VOTE DES TROIS TAXES**

Afin d'équilibrer le budget communal, Monsieur le Maire présente, sur proposition de la Commission des Finances, une hausse des taux appliqués aux trois taxes.

L'objectif est d'atteindre un produit fiscal attendu pour 2010 d'environ 125 000 €.

Monsieur le Maire propose donc d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 9.55%
- Taxe foncier bâti : 14.26%
- Taxe foncier non bâti : 64.73%

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

**Délibération**

**PRIX DE L'EAU**

Afin d'arriver à l'équilibre du Budget 2010 du Service Eau et Assainissement, Monsieur le Maire indique que, sur proposition de la Commission des Finances, il conviendrait d'augmenter le prix de l'eau de 2 centimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Les tarifs pour la facturation 2009 – 2010 seront donc les suivants :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| ➤ prix du m3 non assaini   | 1.22 € + 0.02 €          |
| ➤ prix du m3 assaini : <b>base de 1.22 € + 0.35</b>  | 1.57 € + 0.02 €          |
| ➤ abonnement   | 35.00 € <i>inchangé</i>  |
| ➤ location et entretien compteur   | 13.00 € <i>inchangé</i>  |
| ➤ raccordement au tout-à-l'égout   | 850.00 € <i>inchangé</i> |
| ➤ frais d'étude et de mise en service pour branchement au réseau d'adduction d'eau potable | 100.00 € <i>inchangé</i> |
| ➤ taxe entretien réseau assainissement   | 35.00 € <i>inchangé</i>  |
| ➤ pénalité gel compteur  | 100.00 € <i>inchangé</i> |

**Délibération**

## **TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS COMMUNALES**

Une délibération en date du 12 mars 2009 avait fixé les tarifs des locations et cautions pour les installations communales.

Il avait été omis de prévoir une augmentation pour la location du Foyer par une personne extérieure à la commune.

Monsieur le Maire propose de passer ce tarif de 350 € à 380 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Les différents tarifs appliqués sont les suivants :

	<b>LOCATION</b>	<b>CAUTION</b>
<b>Foyer socio culturel</b>		
grande manifestation 1 jour Extérieur commune	165 380	300 300
petite manifestation ½ journée Extérieur commune	55 100	300 300
Manifestation à but lucratif	660	300
Option nettoyage	85	-
<b>Salle municipale</b>	Gratuit pour les résidents	100
<b>Installations sportives</b>	165	300
<b>Champ de Foire Assoc. extérieure à but lucratif</b>	150	150
<b>Matériel</b>	-	150

### Délibération

## **EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION**

### **Comptabilité M14**

Pour l'année 2009, le Compte Administratif se résume ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : 214 784.09 €

Recettes : 304 167.24 €

Excédent de : 89 383.15 €

Excédent reporté de : 126 285.73

Résultat de clôture de : 215 668.88 €

Investissement : Dépenses : 221 813.94 €

Recettes : 57 327.12 €

Déficit de : - 164 486.82 €

Excédent reporté de : 14 753.60 €

Résultat de clôture de : - 149 733.22

Résultat de l'exercice avec report : excédent de 65 935.66 €

Constatant que le Compte Administratif et le Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière sont identiques, le Conseil Municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

### **Comptabilité M49**

Pour l'année 2009, le Compte Administratif se résume ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : 78 753.56 €

Recettes : 114 282.21 €

Excédent de : 35 528.65 €

Excédent reporté de : 39 290.36 €

Résultat de clôture de : 62 664.27 €

Investissement : Dépenses : 39 509.19 €

Recettes : 39 658.80 €

Excédent de : 149.61 €

Déficit reporté de : - 15 639.24 €

Résultat de clôture de : - 15 489.63 €

Résultat de l'exercice avec report : excédent de 47 174.64 €

Constatant que le Compte Administratif et le Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière sont identiques, le Conseil Municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **Comptabilité M14**

Pour l'année 2009, il est constaté :

- en Fonctionnement : un excédent de clôture avec report antérieur de 215 668.88 €,

- en Investissement : un déficit de clôture avec report antérieur de – 149 733.22 €,

Monsieur le Maire propose : afin de couvrir le déficit d'investissement, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 149 733.22 € en réserve au compte 1068 (recette d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé)

Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 65 935.66 €, est reporté au compte 002 (recette de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

#### **Comptabilité M49**

Pour l'année 2009, il est constaté :

- en Fonctionnement : un excédent de clôture avec report antérieur de 62 664.27 €,

- en Investissement : un déficit de clôture avec report antérieur de – 15 489.63 €,

Monsieur le Maire propose : afin de couvrir le déficit d'investissement, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 15 489.63 € en réserve au compte 1068 (recette d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé)

Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 47 174.64 €, est reporté au compte 002 (recette de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

### **VOTE DES BUDGETS**

#### **Comptabilité M14**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif, après reprise des résultats définitifs, qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 349 978.00 €  
SECTION D'INVESTISSEMENT : 379 102.00 €

Après délibération, le Conseil approuve ce budget et le vote à l'unanimité.

### Délibération

#### **Comptabilité M49**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif, après reprise des résultats définitifs, qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 165 232.00 €  
SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 116 439.00 €

Après délibération, le Conseil approuve ce budget et le vote à l'unanimité.

### Délibération

#### **SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de reprendre la délibération du 3 février 2010 concernant le Schéma directeur de l'eau potable.

En effet, après examen du dossier, il apparaît que l'étude devra s'accompagner de pose de compteurs et de vannes, d'où un surcoût d'environ 10 000 € par rapport à l'initial.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et, après délibération, fixe le montant prévisionnel de l'étude à 30 000 €.

### Délibération

#### **MENUS PRODUITS FORESTIERS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émanant d'une famille résidant à Brouzet les Alès qui souhaite, dans le cadre de son activité professionnelle, signer une convention avec la commune afin de pouvoir cueillir du feuillage dans les bois communaux.

Après étude, le Conseil décide de donner son accord mais sous respect de strictes conditions.

L'autorisation est donnée :

- pour une parcelle définie,
- sous le contrôle de l'Office National des Forêts,
- pour une durée de 6 mois qui pourra être renouvelée sous réserve du respect des conditions énoncées,
- pour deux coupeurs seulement,
- le ramassage est interdit les samedi et dimanche,

Laurent GRAVEZAT, conseiller municipal, sera le référent Mairie.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter l'ONF et la famille pour la mise en place de cette décision et l'autorise à signer tous documents nécessaires.

### Délibération

#### **SYNDICAT DUCHE D'UZES**

Monsieur le Maire présente une demande d'aide du Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, afin de les soutenir dans leur démarche d'obtention d'une AOP (anciennement AOC) « Duché d'Uzès ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une participation financière de 115.40 € (0.20 € par habitant).

### Délibération

## **PROPOSITIONS ONF**

### **Plan d'aménagement de la forêt communale**

Monsieur le Maire fait part d'une réunion qui s'est déroulé le 25 mars 2010 en présence de messieurs PROCHAZKA et IZARD de l'Office National des Forêts afin que soit présenté le plan d'exploitation de la forêt communale de Brouzet les Alès prévu pour une période de 20 ans (2010 -2029).

Ce document permet un état des lieux précis de notre forêt, incluant une analyse du milieu naturel, une analyse des besoins économiques et sociaux, la gestion passée, des synthèses diverses, un programme d'actions et se termine par un bilan financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de document d'aménagement de la forêt communale présenté.

### **Délibération**

### **Destination des coupes de bois – exercice 2010**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de trouver des crédits complémentaires afin de financer la réalisation de travaux sur les pistes DFCI.

Il propose au Conseil Municipal de mettre à la vente la parcelle n°20 au lieu dit « la Coufine », sur une contenance de 14 ha, peuplée de taillis de chênes verts.

Après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition.

L'ONF sera chargé d'organiser la vente et de fixer le prix de retrait.

### **Délibération**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Inauguration du Temple**

La population est conviée à l'inauguration du temple qui aura lieu le samedi 17 avril 2010 à 11h30.

### **Courrier Paroisse Catholique**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Paroisse catholique qui sollicite une aide financière afin de participer au frais de remplacement du chauffage de l'Eglise.

Cette somme n'étant pas prévue au budget, aucune participation financière ne pourra être versée cette année ; en revanche, pour l'exercice 2011, il conviendra de chiffrer le coût d'une remise aux normes de l'installation électrique du bâtiment.

### **Information débroussaillage**

Des informations sur le débroussaillage et les autorisations d'incinération des végétaux seront données sur le petit journal intermédiaire distribué prochainement.

Tous les renseignements sont disponibles en Mairie.